

CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 10 décembre 2021 à 18h00

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi dix décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Philippe BARRAULT, M Grégory THIBAUD **Adjoint**, Mme Florence DECELLE, Mme Pascale BACQUET, M Pierre de MONTALEMBERT, M Daniel MATHE, Mme Oriane PODEVIN,

Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA
Mme Marie CORNET-VERNET représentée par Mme Pascale BACQUET

SECRETARE DE SEANCE : M Philippe BARRAULT

- **Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 12 novembre 2021**

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

- **Délibération sur l'entrée de la ville de Vaux-le-Pénil au capital de la SPL Melun-Val-de-Seine Aménagement.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'entrée de la ville de Vaux-le-Pénil au capital de la SPL Melun-Val-de-Seine Aménagement.

- **Délibération autorisant le Maire à signer la demande de subvention au titre de la DETR 2022.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'autorisation donnée au Maire à signer la demande de subvention au titre de la DETR 2022.

- **Délibération sur l'adoption de la législation du temps de travail dans la fonction publique territoriale.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la réglementation du temps de travail dans la fonction publique territoriale à 1607 heures annuelles.

• **Délibération sur l'ouverture de crédits des lignes budgétaires d'investissement 2022.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve la délibération pour l'ouverture de crédits des lignes budgétaires d'investissement à concurrence de 25% du budget N-1

Les Vœux 2022 sont annulés en raison des conditions sanitaires.

Rappel du changement des jours de collectes pour 2022

Remplacement du passage de collectes des déchets prévus sur les jours fériés du 25 décembre, sera remplacé par le 27 décembre et 1^{er} janvier 2022 sera remplacé par le 03 janvier 2022

Date de livraison des colis de Noël : le 15 janvier 2022 à 14h00

Tour de table :

Travaux :

Les travaux de réfection de la cour derrière la Mairie, sont en étude.

Environnement :

- Les décorations de Noël resteront en place jusqu'au 22/01/2022
- Des gros travaux d'élagage ont eu lieu chemin des Praillons et rue du Mont aux Lièvres, ces travaux n'avaient pas été réalisés depuis plusieurs années.

Le Maire,
Thierry SEGURA



La secrétaire de séance,
Philippe BARRAULT

